

## **Contraception et planning familial**

### **Eviter les grossesses non-désirées**

En Belgique, chaque année, près de 15.000 femmes recourent à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

Tout doit être fait pour essayer de limiter ces drames personnels.

Il faut donc sans cesse améliorer et renouveler l'information et l'accès à la contraception.

Comme le suggère la Commission d'évaluation sur l'avortement dans son dernier rapport : « *Les efforts fournis en vue d'améliorer l'information des jeunes, aussi bien au sein qu'en dehors des établissements d'enseignement doivent être intensifiés* ».

Parmi les avortements chez les femmes de 15-19 ans, près de la moitié n'avait utilisé aucun moyen de contraception, ni aucune protection.

Pour les moins de 15 ans, cette proportion atteint presque les deux tiers.

Le public doit être mieux informé, d'une manière continue, quant aux moyens contraceptifs qui sont performants mais qui sont insuffisamment utilisés.

Dans le même esprit, la Conférence interministérielle des Ministres de la Santé du 11 décembre 2001 rappelait dans son rapport « que le prix de la pilule constitue un frein pour certaines personnes ».

C'est donc un effort collectif, à tous les niveaux de responsabilité, qui doit être entrepris si l'on veut encore limiter les cas de recours à l'I.V.G.

L'accessibilité des moyens contraceptifs doit pouvoir être améliorée, spécifiquement pour les jeunes.

C'est l'objectif poursuivi par le gouvernement fédéral lorsqu'il propose un « chèque contraception » de trois euros par mois.

### **Le planning familial**

Il existe actuellement en Communauté française 94 centres de planning familial, agréés et subsidiés par les Régions (25 dans la Région de Bruxelles-Capitale et 69 en Région wallonne). La plupart de ces centres sont regroupés au sein de fédérations (4).

### **Rôle des centres de planning familial**

1. Un accueil et une information sur toute question, tout problème concernant la vie affective et sexuelle.

Les centres de planning familial sont ouverts à tous. L'écoute et la confidentialité sont garanties. Les convictions et les choix de chacun sont respectés.

2. Des consultations médicales, psychologiques, sociales, conjugales et juridiques.

**Conseil du Mouvement du 09/02/04**  
**« A tous les âges, de la vie en plus et en mieux »**

---

Les équipes pluridisciplinaires de planning familial réunissent médecins, psychologues, travailleurs sociaux, juristes et conseillers conjugaux. Certains centres offrent également les services de médiateurs familiaux.

3. Des animations de groupes en éducation sexuelle et affective.
4. Une aide et une information en cas de grossesse non désirée. Certains centres pratiquent en outre des interruptions de grossesse, dans le respect de la loi de 1990. Les médecins sont spécialement formés et un accompagnement psychologique et social est proposé avant, pendant et après l'intervention.

**Le MR propose de :**

- ✓ Poursuivre le recentrage de l'activité des centres de planning familial sur leurs missions premières, à savoir :
  - l'accueil, l'information, la guidance dans les difficultés d'ordre relationnel et sexuel ;
  - l'information et la mise à disposition de moyens contraceptifs ;
  - l'information sur le droit familial ;
  - l'éducation et l'information dans le domaine de la vie relationnelle, affective, sexuelles et de la parenté responsable ;
  - la prévention des maladies sexuellement transmissibles dont le SIDA et les hépatites B et C ;
  - l'accueil et l'aide aux femmes enceintes en difficulté ;
  - la médiation familiale.